

Séance du 13 novembre 2020

Présents : M. Steven **Royez**, Bourgmestre ;
MM. Francis **Damanet**, Mmes Sophie **Baudson**, Agnès **Moreau**, Echevins ;
M. Philippe **Geuze**, Président du CPAS et Conseiller Communal ;
MM. Lucien **Bauduin**, Michel **Temmerman**, Michaël **Courtois**, Julien
Cornil, François **Denève**, Luc **Anus**, Benoit **Copenaut**, Mmes Marie-Paule
Labrique, Véronique **Vanhoutte**, M. Pierre **Navez**, Conseillers ;
Mme Nicole **Baudson**, Directrice générale ff.
L'absence de Marcel **Basile** et de Ulrich **Lefèvre** est excusée.

La séance est ouverte à 20h en vidéoconférence.

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil communal, le Bourgmestre présente au nom du Conseil communal ses condoléances à Monsieur Ulrich Lefèvre ainsi qu'à sa famille et à ses proches suite au décès de son beau-fils.

Le Bourgmestre donne également une explication à propos de l'ordre du jour du conseil communal de ce soir.

En effet, le Collège, réuni en date du 29 octobre 2020, a arrêté l'ordre du jour du Conseil communal du 17 novembre avec les points suivants :

- Motion de méfiance collective constructive à l'égard du Collège communal – Recevabilité – Vote.
- Motion de méfiance collective et constructive à l'égard du Collège communal – Adoption d'un nouveau pacte de majorité – Vote.
- Examen des incompatibilités.
- Prestation de serment et installation du Bourgmestre et des Echevins.

Le 4 novembre, les groupes PS, Lob2.0 et Ecolo demandaient de convoquer le Conseil communal pour le vendredi 13 novembre avec à l'ordre du jour les 4 points repris ci-dessus. C'est la raison pour laquelle, ces points se retrouvent inscrits à la séance des 13 et 17 novembre.

Ordre du jour

Pt 1, Motion de méfiance collective constructive à l'égard du Collège communal – Recevabilité – Vote.

Pt2, Motion de méfiance collective et constructive à l'égard du Collège communal – Adoption d'un nouveau pacte de majorité – Vote.

Pt 3, Examen des incompatibilités.

Pt 4, Prestation de serment et installation du Bourgmestre et des Echevins.

Décisions

Le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Lucien Bauduin afin qu'il présente les points de l'ordre du jour.

Avant de passer au vote du point 1, Monsieur Bauduin donne lecture du projet de délibération proposé en signalant qu'il y a lieu d'y apporter une modification.

Il demande alors à la Directrice générale de faire part aux membres du Conseil communal de ses observations quant à la recevabilité de la motion.

La Directrice générale considère que la motion de méfiance vaut pacte de majorité et que, par conséquent, il y a lieu d'exiger la double signature.

Monsieur Bauduin donne lecture de la réponse de la tutelle et demande que soit ajouté : vu la réponse de la tutelle à la demande d'avis de Madame la Directrice générale reçue le 28/10/2020 jointe à la présente délibération.

Monsieur Royez informe que son groupe votera contre cette modification étant donné qu'elle n'a pas été transmise aux conseillers dans les délais et considère qu'il y a vice de forme.

Par 10 voix et 5 non, la modification est acceptée.

*Voix pour : Lucien **Bauduin**, Agnès **Moreau**, Michel **Temmerman**, Marie-Paule **Labrique**, Luc **Anus**, Francis **Damanet**, Michaël **Courtois**, Julien **Cornil**, Benoit **Copenaut**, Pierre **Navez**.*

*Voix contre : Steven **Royez**, François **Denève**, Sophie **Baudson**, Véronique **Vanhoutte**, Philippe **Geuze**.*

Point 1 : Motion de méfiance collective et constructive à l'égard du Collège communal - Recevabilité - Vote.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ,

Vu l'article L 1123-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le pacte de majorité du groupe CDH-LOB 2.0. adopté en séance du Conseil communal du 3 décembre 2018 ;

Vu le dépôt par le groupe PS - LOB 2.0- Ecolo d'une motion de méfiance collective et constructive à l'égard du Collège communal présentant un nouveau pacte de majorité ;

Considérant que ce dépôt a été effectué entre les mains de Madame Nicole BAUDSON, Directrice générale ff, en date du 21 octobre 2020 par Messieurs Lucien BAUDUIN (groupe PS), Francis DAMANET (groupe LOB 2.0.) et Ulrich LEFEVRE (groupe Ecolo) contre accusé de réception, dont copie annexée ;

Considérant que la motion présente, en cas d'adoption, la nouvelle configuration du Collège communal ;

Considérant que cette motion a également été adressée, sans délai, par courrier à chacun des membres du Collège communal, du Conseil communal ainsi qu'aux conseillers de l'Action sociale en date du 22 octobre 2020 ;

Considérant également que le dépôt de cette motion a été portée, sans délai, à la connaissance du public par voie d'affichage à la Maison communale en date du 22 octobre 2020 ;

Entendu les observations de Madame Nicole BAUDSON devant le Conseil communal de ce jour avant le vote ;

Vu la réponse de la tutelle à la demande d'avis de Madame la Directrice générale reçue le 28.10.2020 jointe à la présente délibération ;

**APPROUVE LA RECEVABILITE DE LA MOTION par 10 voix POUR,
5 voix CONTRE**

Voix pour : *Lucien Bauduin, Agnès Moreau, Michel Temmerman, Marie-Paule Labrique, Luc Anus, Francis Damanet, Michaël Courtois, Julien Cornil, Benoit Copenaut, Pierre Navez.*

Voix contre : *Steven Royez, François Denève, Sophie Baudson, Véronique Vanhoutte, Philippe Geuze.*

Point 2 : Motion de méfiance collective et constructive à l'égard du Collège communal – Adoption d'un nouveau pacte de majorité – Vote.

Avant de passer au vote du point 2, Monsieur Bauduin donne lecture du projet de délibération proposé en signalant qu'il y a lieu d'y apporter quelques modifications.

- Ajouter l'article 1123-14 après l'article L1123-8 dans le premier alinéa de la délibération.
- Remplacer l'article L 1123-1 par l'article L 1123-14 dans le troisième alinéa de la délibération.
- Remplacer le mot « présents » par les mots « du conseil » dans le dernier alinéa de la délibération.

Par 10 voix et 5 non les modifications sont approuvées.

Voix pour : *Lucien Bauduin, Agnès Moreau, Michel Temmerman, Marie-Paule Labrique, Luc Anus, Francis Damanet, Michaël Courtois, Julien Cornil, Benoit Copenaut, Pierre Navez.*

Voix contre : Steven Royez, François Denève, Sophie Baudson, Véronique Vanhoutte, Philippe Geuze.

Monsieur Denève François, Conseiller communal, demande et obtient la parole. Il pose une question au chef de file du groupe LOB2.0, Monsieur Francis Damanet.
Je remarque que seuls 4 de vos 5 élus présentent la motion de méfiance et la signent.
Devons-nous comprendre que tous ne sont pas d'accord avec votre décision ?
Quelle en est la raison ?
Monsieur Damanet lui répond qu'il doit poser la question à Monsieur Geuze.

Madame Vanhoutte, Conseillère communale, demande et obtient la parole.

En date du 23 octobre 2020, j'ai envoyé un courriel à tous les membres du Conseil communal qui ont signé la motion de méfiance. Jusqu'aujourd'hui, je n'ai reçu ni accusé de réception à mon mail, ni réponse des signataires, membres de la future majorité !

C'est pourquoi, je redis mon étonnement vis-à-vis de certains points et notamment la 2ème partie du 7ème paragraphe qui signale qu'en dehors du Collège, le travail collégial de la majorité était inexistant.

Pour rappel, le Collège est composé du bourgmestre et des cinq échevins, la majorité est donc composée du collège et des deux conseillers communaux issus de chaque famille politique, nous étions donc dix en réunion de majorité.

Or, au moins, une quinzaine de réunions de majorité ont eu lieu jusque début mars 2020, ce qui représente au moins une par mois, ensuite malheureusement confinement oblige, arrêt, mais d'autres se sont déroulées courant juin. Certaines programmées en août et septembre ont tout simplement été annulées par Lob 2.0.

Ajouter à cela des matinées de travail sur la rédaction du PST (plan stratégique transversal) plus deux réunions en soirée pour synthétiser le travail à présenter au Conseil communal. Au cours de toutes ces réunions, chacun pouvait s'exprimer, personne n'a été mis de côté, chaque interrogation a eu une réponse. Parfois, le ton et les interpellations utilisés par certains étaient méprisants mais contrairement à ce que j'ai pu lire dans la motion, toutes les bonnes idées venant de Lob2.0 ou du CDH ont abouti à des projets. Certes, il a fallu ralentir parfois certaines ardeurs car on ne fonce pas en politique, il a une réflexion : des demandes de devis, d'autorisations et de subsides, on ne met pas la charrue avant les bœufs !

Au niveau du SI, le bureau constitué des membres des 2 formations politiques (CDH et Lob2.0), a aussi bien travaillé même si la présence du président issu de lob2.0 a été quasi inexistante. Des projets ont été finalisés et les membres présents ont collaboré en bonne entente et se sont retrouvés sur le terrain pour le bon déroulement des événements sans ménager ni notre temps, ni notre énergie.

Personnellement, j'ai assisté à 11 réunions du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) programmées par l'échevinat de l'environnement issu également de lob2.0. Je pense ne pas être transparente pour voir nier de cette façon ma collaboration !

Je pourrais citer encore d'autres moments communs notamment les réunions citoyennes dans les villages, des visites de lieux tels l'enclos St Rémy ou la propriété Dutroux ou encore des manifestations plus festives...

Voilà, le but de mon intervention qui concerne certains points de la motion de méfiance collective tout à fait erronés et qui ne reflètent pas la réalité. Quand on entend sonner une cloche, on écoute tous les sons et pas seulement ceux qui sonnent faux.

Je vous souhaite bon courage, Monsieur Bauduin, pour travailler avec des personnes qui un jour disent blancs et le lendemain noir, et qui foncent s'en s'assurer des démarches à effectuer.

En tant que Conseillère communale, je resterais toujours aussi investie et énergique comme au cours des deux premières années du mandat et je serais là, présente, si vous avez besoin de moi.

Merci à tous de m'avoir écoutée.

Madame Sophie Baudson, Conseillère communale, demande et obtient la parole.

Je serais brève, mais en tant qu'Échevine de l'éducation et vu le nombre de défis surmontés dans nos écoles au cours de ces deux années de travail acharné, je me devais de transmettre un message. Il est le suivant...

Nous avons travaillé en équipe pour tenter d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles communales de Lobbes, quand je parle d'équipe, je pense aux membres de l'Administration qui gèrent l'enseignement et l'équipe ATL, les directrices bien-sûr mais aussi à nos enseignants, nos puéricultrices, nos accueillantes temps libre et notre secrétaire. Nous nous sommes réunis, nous avons échangés sur les problèmes rencontrés à chaque niveau de la hiérarchie, nous en avons résolu et d'autres sont encore sur le feu. En effet, normalement, nous avons 6 ans devant nous !

Nous pouvons être fiers de notre travail, car si nous avons essuyé des critiques négatives de la part de certaines personnes lors du changement d'affectations de certains enseignants en juin 2019, nous avons également récoltés de nombreuses critiques positives de la part des membres des équipes, et de parents de nos 4 implantations. Vous nous avez fait confiance, et les chiffres parlent d'eux-mêmes. En primaire, nous n'avons pas été soumis à un recomptage cette année, les chiffres au total des 4 implantations sont stables ! En maternelle, ils ont augmenté considérablement, en effet nous avons ouvert 2 mi-temps supplémentaires dès la rentrée de septembre dans 2 de nos implantations. Nous avons mené à bien de nombreux projets avec les enfants et l'équipe. Aujourd'hui, nous constatons une nette amélioration dans notre enseignement. Et je suis persuadée que tous les acteurs de l'éducation dans notre Commune continueront tous à s'investir du mieux qu'ils peuvent à chaque niveau pour leur travail.

Si je m'adresse à vous ce soir, c'est parce que j'espère que le travail colossal, la stabilité et l'équilibre, instaurés par tout ce petit monde au cours des deux années qui viennent de passer ne sera pas mis à mal par votre équipe ! Nous avons construit. Ne détruisez pas au profit de l'intérêt personnel de certaines personnes svp.

Il reste de nombreux défis à relever dans nos écoles, et si vous pensez que le changement de majorité changera cela, c'est faux !

Je suis toujours Conseillère communale et je reste à la disposition de l'enseignement communal et des citoyens.

Monsieur Damonet, premier Echevin, souhaite apporter quelques précisions :

La population de Lobbes est en droit de se demander ce qui se passe dans notre belle Commune.

Au soir du 14 octobre 2018, nous avons choisi de constituer, avec le CDH, une relativement nouvelle majorité pour la commune. **Relativement**, parce que le CDH, malgré l'érosion de son nombre de voix « gardait la main », **nouvelle**, parce que la liste citoyenne LOB 2.0 apportait un fort vent de renouveau dans la gestion communale.

Nous avons donc, avec enthousiasme et confiance, permis à Steven ROYEZ d'endosser l'écharpe de Bourgmestre. Nous étions convaincus que les points de notre programme, parce qu'ils correspondaient aux vœux de la majorité de la population, serviraient d'aiguillons pour enfin avancer. Nous étions aussi convaincus que la jeunesse de notre nouveau bourgmestre serait synonyme de dynamisme, d'ouverture d'esprit, d'innovation, de collaboration franche et constructive.

Mais, hélas, il nous a fallu très rapidement déchanter et notre déception est à la mesure des espoirs que nous avons formés. Dans les différents domaines de la gestion communale, nous nous sommes heurtés au déni, à de la rétention d'information, à de la manipulation, au constat que notre partenaire avait déjà décidé avant de nous informer

Voici quelques exemples parmi d'autres :

- D'emblée, certains dossiers Urbanisme ont cristallisé des tensions entre les partenaires de la majorité.
- Après 5 mois de collaboration, malgré nos demandes répétées, nous n'avons pas encore évoqué l'élaboration de notre Programme Stratégique Transversal qui pourtant, constitue le socle et fixe les lignes directrices de la politique communale.
- En juin 2019, le CDH a apporté sur la table du Collège une proposition de décision toute ficelée en matière d'enseignement. Au motif de l'urgence, le Collège devait prendre une décision le jour même. Après que le CDH nous ait assuré que les enseignants avaient été concertés et avaient exprimé leur choix, nous avons donc accepté la proposition. Par la suite, nous avons appris qu'aucune concertation n'avait été menée avec les enseignants ! Notre groupe a dès lors souhaité revenir sur sa décision et rediscuter ce point, ce que le CDH n'a pas accepté, *au motif que le Collège avait décidé!*

En ce qui concerne le travail collégial, nous confirmons qu'en dehors des quelques réunions de majorité tenues au cours de ces 2 années, nous n'avons eu aucune réunion de réflexion et de discussion réelle sur les enjeux majeurs de la majorité, et en particulier les dossiers importants, comme par exemple celui de la Brasserie de l'abbaye, le Scavin, la place communale, la mobilité....A contrario, nous avons proposé au CDH de participer à une réflexion sur des projets concernant l'Abbaye, le Scavin ou encore l'accueil extra-scolaire. Cette demande a été introduite en avril 2019 et une première réunion s'est tenue... en mars 2020.

Autre exemple : des séances d'informations à la population ont été organisées en début de cette année 2020. De nombreuses doléances ont été exprimées par les citoyens à cette

occasion. A ce jour, elles n'ont fait l'objet d'aucun suivi, ni d'aucune discussion quelconque au sein de la majorité. Dès lors, à quoi tout cela a-t-il servi ?

Nous ne voulons pas dresser ici l'inventaire des frustrations vécues, mais fait est que c'est le cumul d'événements d'importances diverses qui a conduit à la rupture de confiance avec notre partenaire.

À de nombreuses reprises nous avons attiré l'attention du Bourgmestre sur cette situation. En septembre 2019 encore, nous avons communiqué une note visant à faire évoluer le fonctionnement de la majorité, à établir des règles de conduite et des priorités...Aucune suite n'y a été apportée.

Aujourd'hui, pour combler les lacunes de sa gestion, le CDH s'attribue systématiquement le mérite de dossiers réalisés par d'autres opérateurs (ex : les logements du Centre Bierque et les logements de Sars-la-Buissière qui ont été réalisés par le Fonds du Logement, l'embauche d'un agent constateur qui a été réalisée à l'initiative de la Zone de Police, la prochaine démolition de la maison Dutroux, dossier porté de longue date par LOB2.0)....

Il eut été beaucoup plus confortable pour notre groupe de poursuivre la collaboration en cours, mais c'est à la population envers laquelle nous nous sommes engagés que nous devons fidélité. Malgré les difficultés humaines que cela engendre, nous avons décidé de prendre nos responsabilités en « débranchant la prise».

Nous savons que, ce faisant, notre groupe LOB 2.0 court un risque politique majeur mais nous croyons que notre Commune mérite infiniment mieux que la situation actuelle. Nous sommes d'autre part persuadés que les quatre prochaines années de mandature communale, verront de nombreux changements qui contribueront au mieux-être de chacun.

Intervient alors Monsieur Royez, Bourgmestre.

Avant de passer au vote, je souhaite, tout d'abord, réagir aux propos de Monsieur Damanet. Quand nous entendons parler de « rôle d'observateur » du groupe Lob2.0, nous partageons cette impression, nous ne pouvons que regretter le manque d'investissement et de travail de certains élus, se contentant de participer au Collège le jeudi soir.

Contrairement à ce que pense le chef de file Lob2.0, nous nous réjouissons des collaborations qui ont pu voir le jour. Il est essentiel et même primordial pour une Commune de notre taille de travailler en collaboration avec des entités extérieures, avec différents pouvoirs subsidiant afin de mener à bien des projets qui ne pourraient voir le jour sur nos seuls fonds propres. Les collaborations que ce soit avec le Fonds du Logement des familles nombreuses, la Région wallonne, ou encore, la Province sont pleinement assumées. Ce sont ces collaborations qui permettent à notre Commune de réaliser de beaux projets qui ne pourraient être financés sur simples fonds propres.

Ensuite, je souhaite préciser différents éléments.

Contrairement à ce qui a pu être dit, aucune tentative ou piste de solutions n'a été proposée par Lob2.0. Au contraire, le groupe politique a gonflé artificiellement des points de désaccord sur quelques dossiers. Malgré notre ouverture au dialogue, Lob 2.0 a refusé toute tentative de

discussion ou de conciliation tant sur certains dossiers que sur la manière de travailler. Mieux, ils répondaient, pour mieux se défilier ensuite.

Plus d'un mois après la rupture, aucune raison concrète n'a été trouvée. Cette démarche est délibérée.

Comme l'a très bien expliqué Madame Vanhoutte, les arguments utilisés sont mêmes fallacieux.

Pendant 2 ans, le CDH s'est investi avec énergie, dévouement et force pour dynamiser notre Commune. De nombreux projets ont été réalisés : des routes ont été rénovées, des logements ont été créés pour les familles, des réunions citoyennes ont vu le jour, de nouveaux services ont été lancés (conciliation éthique, agent constateur, notamment), de nouveaux moyens de communication ont été mis en place, la diffusion de ce Conseil en fait foi. Nous avons géré une crise sans précédent, en étant en avance sur nombre de communes.

Depuis 2018, une nouvelle dynamique a été mise en marche par le CDH afin de développer notre Commune, d'améliorer le vivre ensemble et de renforcer le bien-être de nos citoyens.

Je profite pour souligner l'excellente collaboration que nous avons eu avec Monsieur Geuze, Président de CPAS, ou encore, Madame Delleau Conseillère de l'Action sociale. Tous deux issus de lob2.0.

Preuve en est qu'il est possible de construire avec des gens responsables et de valeur.

Malheureusement, certains élus de Lob2.0 ont fait de nombreuses tentatives de déstabilisations. Mais le CDH a tenu bon.

Face aux intérêts personnels de certains, nous avons tenu bon ;

Face aux ingérences de conseillers pour asseoir les intérêts particuliers de leurs proches, nous avons tenu bon ;

Face aux tentatives de manipulation, nous avons tenu bon ;

Face aux fuites organisées de membres du collège sur des dossiers confidentiels, nous avons tenu bon ;

Face à tous ces agissements, nous avons tenu bon. Le CDH a tenu bon.

N'en déplaisent à certains, il y a un point sur lequel notre groupe ne tergiverse pas. Ce sont les valeurs.

Quelques soient les pressions,

Quelques soient les pressions, vous m'entendez,

La loyauté, l'impartialité, la défense de l'intérêt général ne se monnaient pas.

Mais pour certains élus de Lob 2.0, cela ne suffisait pas.

Lob 2.0 se vantait d'être les faiseurs de Roi, ils peuvent se vanter d'être désormais des coupeurs de tête.

Ce soir, c'est la volonté populaire qui est niée, bafouée. Cette future majorité si elle est votée, fait fi des troisième et premier scores en voix toute liste confondue, troisième et premier élu toute liste confondue dans notre entité.

Au-delà des résultats émanant des élections qui sont indiscutables, vous niez la jeunesse. Avec le CDH, c'est une nouvelle génération de jeunes motivés, tout en ayant la chance d'être épaulés par des personnes d'expérience. Une équipe qui s'implique pour sa commune et ses habitants. Les agissements de ces dernières semaines sont une bien pâle image de votre vision du renouveau en politique.

Vous niez la jeunesse mais pas que !

Vous niez également le groupe ayant la parité hommes/femmes la mieux représentée au sein du Conseil. En effet, sur 5 élus, le CDH compte 2 femmes. Soit la moitié des femmes représentées au Conseil.

Contrairement à ce que certains tentent de nous faire croire, cette nouvelle majorité ne représente pas 70% des électeurs. Elle ne les représente pas. Dans chaque parti de cette

majorité, un clivage s'est formé au sein même des sections respectives. Pire encore, Lob 2.0 subit la décision de 4 élus agissant seuls. Sans vote interne, sans consultation, sans même informer leurs propres membres, les personnes qui étaient sur la liste à leurs côtés, les personnes qui les ont conduits là où ils sont aujourd'hui. La décision prise n'est ni la volonté de leurs militants, ni celles de leurs électeurs. Quelle image désastreuse pour la citoyenneté. Ce n'est pas ça la démocratie représentative et ce n'est pas ça le futur de la politique. Donc non : la future majorité ne représente plus 70% de la population à l'heure d'aujourd'hui. Les habitants ne se sont pas trompés, ils n'ont pas été dupes. La volonté populaire, elle s'est exprimée comme jamais à Lobbes, et ce, dans le respect des mesures sanitaires et nous les en remercions. Sans précédent. Dans les rues, les restaurants, les bars, devant les écoles, avant le confinement. Sur internet et sur les réseaux sociaux encore maintenant, les habitants, toutes opinions politiques confondues, se sont massivement opposés à ces jeux politiques et se manifestent encore. Vous n'en avez pas tenu compte. Même pas une simple prise en considération. En suivant la lancée de Lob 2.0, les deux autres groupes politiques se coupent de la population.

Mieux encore, en pleine reprise de l'épidémie, vous avez fait fi des chiffres particulièrement élevés dans notre entité 3 fois la moyenne nationale pendant plusieurs semaines.

Pendant que nous travaillons avec l'administration à tenter de prendre toutes les mesures sanitaires visant la protection de la population. Pendant que nous avons dû fermer des salles, le hall omnisports, des classes, adapter les conditions de travail de nos agents, pendant que j'ai moi-même enchaîné les réunions de crise où nous avons dû reprendre des décisions fortes et responsables pour notre commune, vous préféreriez discuter postes politiques et arrangements.

Ce n'était pas le moment. Clairement, ce n'était pas le moment.

Début octobre, lorsque les perspectives catastrophiques de la pandémie Covid-19 arrivaient, Lob 2.0 n'en a eu que faire. Il a foncé.

Au moment critique, plutôt que la raison, le PS, Lob 2.0 et Ecolo ont préféré la précipitation. À la suite de l'appel de geler les négociations politiques que j'avais lancé le 19 octobre dernier pour surmonter la deuxième vague, vous avez choisi la voix de l'empressement. Vous ventant même d'avoir terminé les négociations « au finish » le lendemain alors que les négociations patinaient complètement la veille encore.

Que dire de ces derniers jours où alors que le Collège, composé du CDH et de Lob2.0, convoque le Conseil comme le prévoit le Code de Démocratie en indiquant la Motion de méfiance collective. Lors de ce Collège, le jour, l'heure et l'ordre du jour ont été votés à l'unanimité en ce compris les échevins Lob2.0.

Dès le lendemain de ce collège, le PS, Lob2.0 et Ecolo convoquent un Conseil contenant cette même motion tout cela pour gagner 2 jours ouvrables. Ignorant la situation du personnel communal dont plusieurs membres étaient en quarantaine, ignorant la quantité de travail que cela représente pour ne finalement rien changer à la situation.

Le dernier exemple en date, remonte à il y a quelques instants, voulant passer en force la recevabilité d'une motion de méfiance défaillante.

En pleine crise sanitaire, vous avez choisi le moment du remplacement de la fonction de Directeur(-rice) général(e), plus haut poste d'une administration communale, pour changer de majorité. Et si les citoyens ne connaissent pas la situation, les élus la connaissent très bien. Vous choisissez un moment d'instabilité au sein de l'administration pour remplacer les plus hautes fonctions politiques.

C'est tout simplement irresponsable. De quoi semer le chaos au sein d'une commune.

Bien mal acquis ne profite jamais.

Ce soir une responsabilité gigantesque repose sur vos épaules. Après ces nombreuses semaines de jeux politiques, il est temps de se mettre au travail. Passer de l'intérêt propre, particulier à l'intérêt général.

Plus que la politique politicienne à laquelle vous nous avez donné spectacle cet automne, ce sont désormais des réalisations et de la construction qu'attendent les citoyens de notre commune. Notre commune a des potentialités immenses. Nous sommes allés chercher de nombreux subsides et avons construits de nombreux projets ; certains sont d'ailleurs prêts : destruction de la Maison Dutroux, rénovation de la salle des Bonniers, reconstruction de l'Eglise de Mont-Sainte-Genève, pour ne citer que ceux-là. D'autres n'ont plus qu'à être terminés : réfection de la rue de Binche, création de la liaison Ravel entre la rue Gromet et la rue du Spamboux.

Là-dessus, l'attitude de la future majorité si elle est votée ce soir n'est pas rassurante. Que du contraire. En dehors, de l'attribution des postes pour savoir qui, de quel parti sera Echevin, pas une attribution, pas un projet. Rien, nada. Même pas un coup de fil à l'administration pour prendre connaissance d'un dossier ou s'inquiéter de la mise en place de la nouvelle équipe.

Un silence si pesant qu'il en dit déjà tellement...

Malgré les promesses de rencontre venant du groupe PS pour une nouvelle majorité, il est regrettable de constater que les échanges se sont limités à un exercice de forme pour constituer une majorité alternative. Le groupe politique nous a promis un calendrier de rencontres que nous attendons toujours... Tout était en fait déjà écrit.

Malgré tout cela, nous souhaitons un bon travail aux groupes PS et Ecolo.

Quels que soient les actes ou les manigances à notre encontre, la dynamique initiée désormais depuis plusieurs années par notre jeune équipe est en marche et ne s'arrêtera pas.

Comme il l'a toujours fait, le groupe CDH continuera à défendre l'intérêt général, à être constructif et à travailler avec énergie, dynamisme pour le bien des tous les habitants de l'entité de Lobbes.

Le groupe CDH va voter contre cette motion et nous invitons les autres élus à en faire autant.

Le Conseil communal, réuni en séance publique :

Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatives au pacte de majorité et au Collège communal, spécialement les articles L1123-1, L 1123-3, L 1123-4 et L 1123-8 et 1123.14 ;

Vu le pacte de majorité signé par les groupes PS, LOB 2.0. et Ecolo et déposé entre les mains de la Directrice générale ff le 21 octobre 2020 ;

Considérant que ledit projet de pacte remplit les conditions énoncées à l'article L1123-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Qu'il indique l'identité des groupes politiques qui y sont parties, à savoir PS, LOB 2.0. et Ecolo ;

Qu'il mentionne l'identité des personnes proposées pour participer au Collège communal, à savoir :

Monsieur Lucien BAUDUIN, PS, Bourgmestre
Madame Agnès MOREAU, LOB2.0., première Echevine

Monsieur Michel TEMMERMAN, PS, deuxième Échevin
Madame Marie-Paule LABRIQUE, Ecolo, troisième Échevine
Monsieur Luc ANUS, PS, quatrième Échevin
Monsieur Francis DAMANET, LOB2.0., en qualité de Président de CPAS presentti ;

Qu'il respecte donc les règles de présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein du Collège communal ;

Qu'il est signé par l'ensemble des personnes y désignées ;

Qu'il a été signé, pour chaque groupe politique y participant, par les personnes suivantes :

Groupe PS : MM BAUDUIN Lucien, TEMMERMAN Michel, ANUS Luc, CORNIL Julien, NAVEZ Pierre

Groupe LOB2.O. : M. DAMANET Francis, Mme MOREAU Agnès, MM. COPENAUT Benoît, COURTOIS Michaël

Groupe Ecolo : M. LEFEVRE Ulrich, Mme LABRIQUE Marie-Paule

et satisfait donc à l'exigence de signature par la majorité des membres de chaque groupe politique dont au moins un membre est proposé pour participer au Collège communal.

PROCEDE en séance publique et à haute voix au vote sur le pacte de majorité.

15 conseillers participent au scrutin.

10 conseillers votent pour le pacte de majorité, à savoir : Lucien Bauduin, Michel Temmerman, Luc Anus, Julien Cornil, Pierre Navez, Marie Paule Labrique, Michaël Courtois, Benoît Copenaut, Agnès Moreau, Francis Damanet.

5 conseillers votent contre le pacte de majorité, à savoir : Sophie Baudson, François Denève, Véronique Vanhoutte, Philippe Geuze, Steven Royez.

En conséquence, le projet de pacte ayant obtenu la majorité des suffrages des membres du Conseil est adopté.

Point 3 : Examen des incompatibilités

Le Président interroge les candidats présentés pour former le nouveau pacte de majorité. Messieurs Bauduin, Temmerman, Anus, Damanet, Mesdames Moreau et Labrique confirment qu'il n'existe aucune incompatibilité.

Point 4 : Prestation de serment et installation du Bourgmestre et des Echevins.

Considérant que les bourgmestre et échevins doivent être installés dans leurs nouvelles fonctions ;

Considérant que les bourgmestre et échevins ne tombent pas dans un des cas d'incompatibilité prévus par les dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ou par d'autres dispositions légales ;

Considérant que rien ne s'oppose dès lors à ce qu'ils prêtent le serment prescrit par l'article L 1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Monsieur Lucien BAUDUIN, élu Bourgmestre, prête entre les mains de Monsieur Steven ROYEZ, Président, le serment suivant prescrit par l'article L 1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* ».

Monsieur Lucien BAUDUIN est installé dans ses fonctions de Bourgmestre et prend la présidence.

Les Échevins sont alors invités à prêter le serment suivant, prescrit par l'article L 1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* »

Appelés dans l'ordre fixé par leur rang dans le pacte de majorité, Mme Agnès MOREAU, M. Michel TEMMERMAN, Mme Marie-Paule LABRIQUE, M. Luc ANUS, prêtent successivement entre les mains de Monsieur Lucien BAUDUIN, Bourgmestre et sont déclarés installés dans leurs fonctions d'Échevin.

Ainsi fait et délibéré en séance, date que dessus.

La séance est levée à 21h30

La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre,